

Feuille de prêt

Exposition

Titre :
Lieu :
Dates :

Organisme Demandeur

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Nom et coordonnées du responsable du suivi de l'exposition :

Œuvre

Titre de l'œuvre prêtée :
Auteur et date :
Nature, support – matière et technique : Livre imprimé
Dimensions de l'œuvre (en cm): H : x L : x P :
Cote ou numéro d'inventaire :
Valeur d'assurance (joindre un certificat d'assurance) :

L'emprunteur contracte, auprès d'une compagnie d'assurance compétente en matière d'œuvres d'art, une assurance tous risques de clou à clou pour la valeur déclarée par le prêteur. L'assurance couvre les risques de détérioration, perte, vol ou dépréciation. L'attestation d'assurance sera communiquée obligatoirement au Service commun de la documentation du Conservatoire national des arts et métiers au moins une semaine avant l'enlèvement des documents.

Le Service commun de la documentation du Cnam n'autorise pas l'organisme emprunteur à procéder à des restaurations sur les œuvres prêtées. Si l'état de certains documents nécessite une restauration préalable, cette opération sera pilotée par la bibliothèque prêteuse et financée par l'emprunteur.

Transport et convoiement de l'œuvre

Transporteur spécialisé :
Par transporteur spécialisé, il est entendu un transporteur ayant pour tout ou partie de son activité dans le domaine des biens culturels précieux et fragiles. Le transporteur est choisi par l'emprunteur et agréé par le Service commun de la documentation du Cnam.

Convoiement :
Adresse de l'enlèvement et de retour de(s) l'œuvre(s) : 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris – Accès 12
Contact : Cécile Formaglio, 01 40 27 23 68

A l'aller comme au retour, les objets ou les œuvres prêtés sont accompagnés par un convoyeur du Service commun de la documentation : il effectue le voyage avec les objets ou les œuvres, il assiste au déballage et à l'installation des objets ou des œuvres ainsi que la fermeture et l'ouverture des vitrines.

Il se charge des constats d'état au départ de la bibliothèque avant la mise en conditionnement des objets ou des œuvres, à l'arrivée des objets ou des œuvres, dans les locaux de l'emprunteur avec un représentant habilité de l'emprunteur (le constat d'état devra être signé par les deux parties), puis au départ du musée emprunteur avant la mise en conditionnement des objets ou des œuvres en vue de leur retour à la bibliothèque du Cnam. En cas d'exposition itinérante, le convoiement pour les transports intermédiaires est assuré par un convoyeur du Service commun de la documentation du Cnam qui est présent pour chaque mouvement des objets ou des œuvres d'un lieu d'exposition à un autre.

En cas de nécessité de rotations des objets ou des œuvres durant toute la période d'exposition, un convoyeur du Service commun de la documentation du Cnam vient sur place pour effectuer ces opérations.

Les frais de voyage aller-retour, d'hébergement et les per diems du convoyeur sont à la charge de l'emprunteur. Les organisateurs prendront contact avec le prêteur en temps utile pour la mise au point des modalités de transport.

Observations particulières :

Conditions d'installation de l'œuvre dans l'exposition

Le bâtiment d'exposition doit être construit en dur et équipé de fermetures de sécurité. Il convient de prévoir la surveillance du local, de jour comme de nuit (personnel, alarme, télésurveillance, liaison avec la police).

L'œuvre en attente d'installation est stockée dans une réserve. L'emprunteur doit disposer d'une installation de lutte contre l'incendie.

L'œuvre doit être soumise à une température constante comprise entre 17 et 20° et à un taux d'humidité relatif stable compris entre 45 et 55%. L'œuvre doit être soumise à une intensité lumineuse égale à 50 lux au maximum pour les documents fragiles et en couleurs, égale à 100 lux pour les autres.

L'œuvre doit être protégée de la poussière, de la chaleur, de la lumière du jour et des rayons UV émis par les sources lumineuses. Dans les salles d'exposition, la lumière doit être éteinte en dehors des heures de visite.

Les documents seront présentés dans des vitrines sécurisées, sur socle confectionné ad hoc ou à plat. Les documents en feuilles (estampes, photographies, dessins et affiches) seront obligatoirement encadrés selon les recommandations du Ministère de la Culture ; les frais d'encadrement sont à la charge de l'emprunteur.

Les vitrines doivent être terminées et à leur place définitive à l'arrivée du transporteur ou du convoyeur, de façon à ce que les documents soient directement placés à l'emplacement désigné pour la durée de l'exposition.

L'emprunteur donne toute facilité au convoyeur ou toute personne désignée par le Service commun de la documentation du Cnam pour qu'il puisse s'assurer que les mesures de sécurité, de conservation et de présentation sont respectées.

L'œuvre devra être conservée dans une vitrine sécurisée :

L'œuvre devra être soutenue par un dispositif adapté :

Les œuvres présentées sous passe-partout ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un nouveau montage.

Observations particulières :

Photographies et reproductions

Si un catalogue est édité dans le cadre de l'exposition, quatre exemplaires seront fournis au Service commun de la documentation du Cnam. La mention "Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris" figurera obligatoirement sur tous les documents de présentation (cartels, notices, brochures, catalogues, communiqués de presse et sites web).

Toute utilisation de la photographie de l'œuvre (catalogue, promotion, site internet, dossier de presse, produits dérivés etc.) doit faire l'objet d'une demande préalable. Cette autorisation ne fera pas l'objet d'une redevance d'utilisation. Les prises de vue et tournages ne sont pas autorisés sauf permission spéciale. Le Service commun de la documentation du Cnam peut fournir des clichés sur demande préalable.

Observations particulières :

Fait à..... le

Le demandeur

Pour le Conservatoire national des arts et métiers

Pascale Heurtel,
Directeur du Service commun de la Documentation

Fait en deux exemplaires originaux